



Compte rendu du déroulement de l'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE de la FFB au Parc Oriental de MAULEVRIER (49)

L'Assemblée Générale extraordinaire de la FFB s'est tenue le **dimanche 15 septembre 2013 à 8 h 30**

Le nombre de clubs inscrits à la FFB à la date d'envoi des convocations étant de 111, le **quorum pour valider cette AG est donc de 57**.

12 clubs sont directement représentés, 47 procurations de clubs ont été reçues et réparties, **ce sont donc 59 clubs qui sont présents ou représentés** et l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

Par ailleurs, pour légitimer la présente délibération, la majorité absolue des **membres** adhérents présents ou représentés est requise, à savoir pour cette année : 1.086 voix de membres de clubs + 16 voix de membres individuels soit $1.102/2+1 = 552$ voix.

Le Président relit le texte de l'article 6 tel qu'il existe actuellement et celui modifié qu'il propose (ces 2 textes figurent intégralement dans la convocation qui a été envoyée).

Il est procédé à un vote à main levée. Des « contre » apparaissant, un membre du Conseil d'administration, absent lorsque le sujet avait été discuté lors de la réunion du C. A. du 9 février 2013, en demande les raisons.

Michelle DUCRET rappelle ce qu'elle avait indiqué lors de cette réunion, à savoir que c'est pour elle une question de principe et que par ailleurs elle craint que des postes à possible durée ad vitam aeternam ne sclérose la Fédération. Elle précise que ceci n'a rien de personnel vis-à-vis du Président dont elle reconnaît le travail important et de qualité effectué durant ces 6 dernières années. Michel AUGÉIX complète cet avis en trouvant nécessaire l'apport de sang et donc d'idées neuves et qu'il faut éviter le risque d'un CA dont la composition serait figée.

Les résultats du vote est le suivant :

Pour la modification telle que présentée : 575 voix
Contre la modification telle que présentée : 527 voix
Abstentions : néant

En conséquence, la modification, telle que présentée est adoptée. En fait elle concerne deux points :

- Le nombre des **délégués régionaux** est rectifié à **10** (ce qui correspond au réel)
- **Tous les administrateurs sont élus pour trois ans, renouvelables par élection.**

Le Président clos l'Assemblée Générale extraordinaire à 9 h 50.

La secrétaire
Michelle DUCRET